



Conflit avec concierge

Par **Aphredys**, le **27/04/2019** à **13:05**

Bonjour,

j'écris sur ce site après avoir chercher des jours et des jours sur internet ce qui dans mon problème était légal ou non.

Je vous explique, avec mon compagnon nous louons un appartement avec un jardin privatif. Juste à côté vit le concierge, mais depuis mon jardin, je peux voir son jardin et vice versa, et ce concierge me met très mal à l'aise, il y a quelques chose de très malsain avec lui. Mais comme on était en hiver, je me suis pas plus occupé du jardin, j'y sortais que très peu.

Maintenant que le printemps arrive, j'ai décidé d'aménager mon jardin, et dans l'aménagement, j'ai acheter un panneau en bois, de 1m80 sur 1m80 que j'ai placé entre lui et nous accroché fixé à mon banc afin de le faire aucun trou et ne pas abimé les haies en arbustes. Juste vraiment au début du jardin, afin que je puisse avoir au moins un coin tranquille dans le jardin, ainsi que dans mon salon (qui a une grande baie vitrée sur le jardin).

Et c'est là que les problèmes commence, il vient me voir dans la même journée en me disant que j'ai pas le droit, que c'est interdit et "inscrit dans le règlement" parce que les gens ne peuvent pas passer pour tailler les haies mais finalement ils viennent plus parce qu'il y eut des soucis, que le proprio n'aimait pas le bois, mais que si je voulais mettre des arbustes de la même taille y avait pas de soucis, puis finalement parce "c'est lui qui décide". Je lui répond que j'allais voir se que je peux faire dont consulter le règlement. En inspectant le règlement je me rend compte qu'il n'y a rien à ce sujet, je voulais néanmoins couper la boire en deux en coupant légèrement le panneau en bois.

Jusqu'à ce que j'apprenne qu'il a commencé à harceler mon compagnon à ce sujet. Il a fini par revenir vers moi, très remonter qu'on se foutait de sa gueule, je lui répond que ce n'est pas contre lui et que je voulais que ce soit inscrit dans le règlement. Il me répond qu'il allait envoyer les photos au propriétaire me menaçant que j'allais avoir des problèmes avec lui (personne que je ne peux pas du tout contacter), je lui dis qu'il le fasse et que j'attend avec impatience sa réponse soit me montrant dans le règlement que nous avons signé que nous n'avons pas le droit, soit en réctifiant le règlement et l'envoyer à tout le monde bien sur. Le concierge s'est offusqué en disant que le proprio n'allait pas changer le réglèment pour 6 jardins. Je lui ai aussi demandé si ce panneau le déranger et que dans ce cas je ferais un effort car je n'avais rien contre lui. Il s'est emporté et il est parti en disant qu'il allait envoyé les photos ce soir.

Le lendemain en sortant je le croise, je lui dis bonjour, car comme dit, je n'ai absolument rien

contre lui que je l'aime pas ou que je le trouve malaisant, ça reste de la courtoisie. Il me répond par un attendez la très agacé, il rentre chez lui, sort une lettre en me disant "qu'on" lui avait demandé de me la donner. Cette lettre était à mon nom et celui de mon compagnon (à savoir que seul mon compagnon est sur le bail), elle venait soit disant de Paris sans timbre. A l'intérieur une "mise en demeure", m'indiquant que je dois enlever cette modification de jardin sans mettre de délais sans indiquer quel règlement nous avons bafoué et le pire je pense est que cette lettre est signé du concierge.

Je n'ai pas eut le temps d'ouvrir la lettre que le concierge était déjà reparti.

J'ai tenté de joindre l'agence car je ne sais même pas qui est propriétaire ni comment le joindre, sauf que la dame qui s'occupe de notre résidence ne répond pas.

Voilà mon problème, je me pose désormais des questions car en lisant le contrat je me suis rendue compte que mon compagon à signer ce contrat avec des clauses douteuses du genre le bailleur a le droit a tout moment de vister les lieux a sa guise.

J'ai aussi appris que le concierge nous avait refuser le dernier double des clés.

Maintenant je ne me sens pas en sécurité avec ce concierge. Je trouve ses moyens douteux et moi qui reste souvent la journée toute seule je ne suis pas sereine. Je ne sais pas quels recours nous avons, et qu'est-ce que nous pouvons faire.

Ma soeur m'a conseiller de poser une main courante pour harcèlement et intimidation en donnant cette lettre.

Merci d'avance pour vos réponses ! Excellent week-end à vous.

Par **youris**, le **27/04/2019** à **13:59**

bonjour,

vous devez vous adresser uniquement à votre bailleur qui vous doit une jouissance paisible de votre appartement.

un bailleur ne peut pas pénétrer dans un appartement loué sans l'accord de son occupant.

cette clause est contraire à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs.

vous avez le droit de changer les barilletts de votre serrure, c'est conseillé.

salutations

Par **Aphredys**, le **27/04/2019** à **14:01**

Je vous remercie pour votre réponse !

Excellent week-end à vous ! 😊

Par **Aphredys**, le **29/04/2019** à **16:58**

Re bonjour,

je reviens car j'ai enfin une réponse de l'agence qui confirme que le gardien est représentant de l'agence qui gère l'immeuble, soit.

[quote]

Je vous confirme bien la demande de Le gardien , qui représente dans le cadre de vie de l'immeuble.

Je vous confirme que nous avons constaté un ajout d'élément à la terrasse que vous occupez, ceci est formellement interdit ne faisant pas partit d'un élément d'équipement du jardin et cela altère l'harmonie d'ensemble de la façade, qui peuvent être soumis à des règles d'urbanisme ou de la copropriété.

Nous vous mettons par conséquent en demeure de cesser immédiatement ledit trouble sur la façade et la séparation des deux jardins, qui doit rester naturel, de plus la hauteur est déjà prédéfinie pour assurer une continuité architecturale de l'immeuble.

Pour l'intimité de votre salon, nous vous recommandons la pose de rideaux,

Nous vous informons également, faire entièrement confiance à "Le gardien" pour gérer l'ordre de l'immeuble.

Vous devez obtenir une autorisation écrite pour l'ajout de quelques éléments d'équipements qui soient ; telle est la règle d'usage, que vous avez occulté.

Ne souhaitons pas entrer dans de tels polémiques, nous vous remercions de faire le

nécessaire.

[/quote]

Est- ce que mon jardin est-il considéré comme une ouverture quelconque ? A savoir que le seul endroit où j'ai lu une mesure par rapport aux haies sont de l'autre côté de la rue et il y a écrit 1m50 minimum et donc pas de maximum.

Je suis prête à enlever ce panneau mais je veux être sûre qu'il n'abuse pas de leur pouvoir, du règlement et de leurs clauses douteuses.

Encore désolé de vous embêter...

Merci d'avance !